

3. Comment obtenir le Guide des solutions bancaires personnelles ou la Convention modifiée

Pour prendre connaissance de la Convention modifiée ou du Guide des solutions bancaires personnelles, rien de plus simple. Vous pourrez y avoir accès en tout temps, dès leur entrée en vigueur dans la semaine du 14 novembre 2011, de l'une des façons suivantes :

- ▶ en vous procurant un exemplaire en succursale ;
- ▶ en consultant le site Web de la Banque Nationale au bnc.ca, à la section Comptes et forfaits en ce qui a trait au Guide des solutions bancaires personnelles et à la section des Solutions bancaires par Internet en ce qui concerne la Convention ;
- ▶ en commandant votre copie au 514 394-5555 ou au numéro sans frais 1 888 835-6281.

Si vous accédez à l'un de nos Services après l'entrée en vigueur des modifications apportées au Guide des solutions bancaires personnelles et à la Convention, vous serez réputé les avoir acceptées.

Si vous avez des questions au sujet de ces modifications, du Guide des solutions bancaires personnelles ou de la Convention, veuillez composer le 514 394-5555 ou le numéro sans frais 1 888 835-6281. Un représentant TelNat sera heureux de vous assister.



GÉRER

Pour des opérations bancaires quotidiennes qui vous simplifient la vie.



FINANCER

Pour la réalisation de tous vos projets selon vos événements de vie.



INVESTIR

Pour des projets à court terme ou pour votre retraite, des solutions et des conseils adaptés.



PROTÉGER

Pour avoir l'esprit tranquille, une protection d'assurance pour vous et vos biens.



TRANSMETTRE

Pour léguer votre patrimoine à ceux qui vous sont chers.



ENTREPRENDRE

Pour accompagner les décideurs dans le développement de leur entreprise.

❖ Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez concernant la gestion de vos affaires bancaires et nous demeurons disponibles en tout temps pour répondre à vos questions.



28105-001 (2011/08/17)

1 888 TELNAT-1
(1 888 835-6281)

bnc.ca

© 2011 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

Solutions bancaires et transactionnelles

Ajustements à nos frais bancaires et modifications à la Convention d'utilisation des Services automatisés et des Solutions bancaires électroniques

Entrée en vigueur dans la semaine du 14 novembre 2011

Nouveautés via nos Solutions bancaires électroniques : Solutions bancaires mobiles – Virement *Interac*^{MD}

Nous ajoutons de nouvelles fonctionnalités à nos Solutions bancaires électroniques et, en conséquence, nous modifions notre tarification ainsi que notre Convention d'utilisation des Services automatisés et des Solutions bancaires électroniques. Prenez donc le temps d'en prendre connaissance et n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions. Les frais de service relatifs au Virement *Interac* entreront en vigueur dans la semaine du 14 novembre 2011.

1. Modifications au Guide des solutions bancaires personnelles

Toute transaction effectuée dans le cadre des Solutions bancaires mobiles sera considérée comme une transaction électronique.

Frais de service

▣ Service Virement *Interac**

- Envoi d'un Virement *Interac* 1,00 \$
- Réception d'un Virement *Interac* sans frais

* Les frais de transaction de virement débit de 0,65 \$ s'ajoutent, s'il y a lieu, aux nouveaux frais de service relatifs à l'envoi d'un Virement *Interac*.

Certains comptes, programmes et forfaits ne sont pas visés par ces ajustements de frais bancaires. Pour en savoir davantage à cet effet, veuillez consulter un représentant TelNat au 1 888 835-6281, un conseiller en succursale ou le site Web de la Banque Nationale du Canada au bnc.ca.

2. Modifications à la Convention d'utilisation des Services automatisés et des Solutions bancaires électroniques (la « Convention »)

Certaines sections de la Convention touchant vos droits et vos obligations ont été modifiées afin de les préciser et d'en faciliter la lecture.

Définitions

Notez que nos Solutions bancaires mobiles feront partie intégrante de nos Solutions bancaires électroniques. En conséquence, certaines définitions ont été ajoutées ou modifiées, dont celle touchant aux Dispositifs d'accès électroniques qui incluent dorénavant un appareil mobile. La nature d'un Virement *Interac* est précisée et vous pourrez accéder en ligne aux conditions d'utilisation spécifiques au Virement *Interac*. Enfin, toute communication par voie électronique que nous recevons de votre part est réputée avoir été faite par vous, notamment celle faite à l'aide d'un appareil mobile.

Conditions propres aux Solutions bancaires mobiles

Certaines conditions s'appliquent lors de l'utilisation de nos Solutions bancaires mobiles, notamment en matière de sécurité et concernant les mesures à prendre pour ne pas révéler vos informations personnelles lorsque vous accédez à nos Services. Vous ne pouvez nous tenir responsables si vous accédez à nos Services à l'aide d'un appareil mobile qui contient un logiciel susceptible de révéler certaines de vos informations confidentielles ou de les compromettre. Nous n'assumons pas la responsabilité des fournisseurs de services de réseaux,

puisqu'ils sont réputés être vos mandataires. En conséquence, tous les frais de service reliés à ces fournisseurs sont à votre charge.

Renseignements personnels

Nous pouvons utiliser des témoins lorsque vous utilisez nos Solutions bancaires mobiles afin de nous aider à vous fournir certains de nos Services, comme la localisation d'un de nos guichets, pour évaluer nos promotions en ligne ou pour vous proposer des services susceptibles de vous intéresser.

Liens et logiciels

Nous vous référons à des hyperliens ou à des sites Web de tiers pour votre intérêt personnel, mais nous ne sommes pas responsables de leur contenu. Le téléchargement de logiciels est sous votre responsabilité et nous n'assumerons pas les difficultés ou les conséquences associées à ce téléchargement. Si nous vous offrons un logiciel, vous devrez l'utiliser uniquement pour accéder à nos Services et nous conserverons tous nos droits de propriété intellectuelle sur ce logiciel. Vous n'avez pas le droit de le copier ou de le rendre accessible à autrui. Nous n'avons pas l'obligation de vous offrir une formation, des services de maintenance ou toute forme d'aide à son égard et vous assumerez les risques liés à son rendement.

Nouveaux conseils en matière de sécurité

Nous avons précisé de nouveaux conseils de sécurité pour vous aider à mieux protéger l'accès à nos Services, notamment prendre connaissance de nos directives, fermer votre navigateur après chaque session, ne pas laisser votre appareil mobile sans surveillance et adopter des pratiques informatiques sûres par l'utilisation de logiciels antivirus et d'un pare-feu, s'il y a lieu.